

Coronavirus point de situation

Canton de Vaud

28 février 2020 11h30

Déroulement

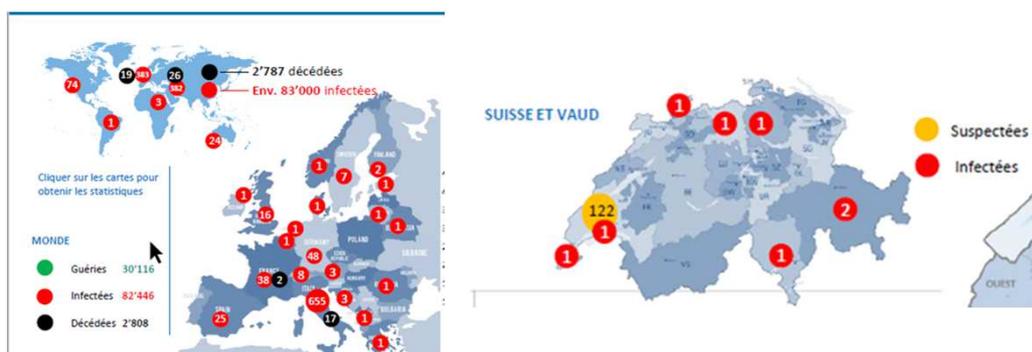
- Message du Conseil d'Etat
- Situation sanitaire dans le canton de Vaud
 - Gestion du premier cas vaudois
 - Mesures au CHUV
- Décisions du canton de Vaud - manifestations
- Mesures de planification
- Permanences téléphoniques
- Mesures de prévention

Permanences téléphoniques

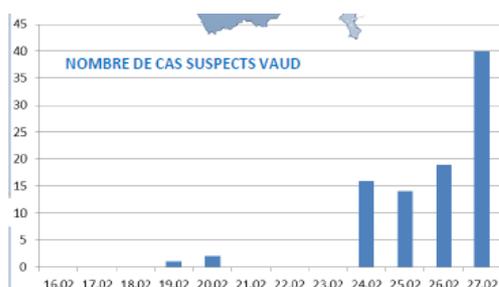
Pour la population info coronavirus :

- HOTLINE POPULATION CORONAVIRUS 0800 316 800
En service dès 28.02.2020 12h00 tous les jours, de 0800 à 20h00

Situation épidémiologique



Situation épidémiologique Vaud



VUE D'ENSEMBLE DE LA CASUSTIQUE VAUD

NEGATIFS	89		
POSITIF	1		
EN ATTENTE	32		
TOTAL	122	55 %	45 %
		Hommes	Femmes

Décisions et mesures

- Interdiction des manifestations de plus de 1'000 personnes par le Conseil Fédéral jusqu'au 15 mars
- Pas d'interdiction pour les manifestations de moins de 1'000 personnes, mais évaluation des risques entre les organisateurs et les autorités compétentes via le bureau des manifestations, toutefois pas de risque sanitaire en l'état et pour les 48 prochaines heures



Permanences téléphoniques

Pour les organisateurs de manifestations :

- Bureau des manifestations 021 644 84 36
Vendredi 28.02.2020 jusqu'à 2000
SA et DI : 0800-1800

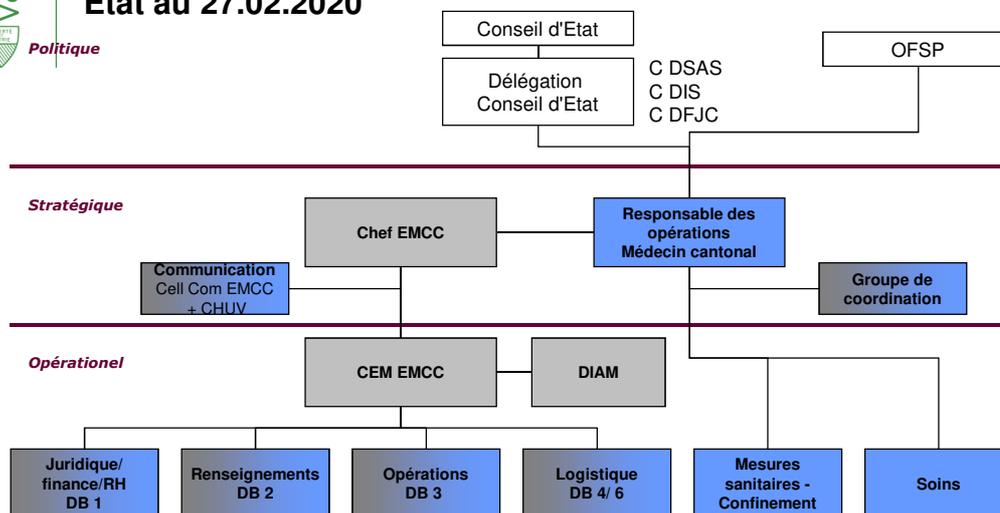


Mesures au niveau scolaire

- La Cheffe du DFJC a décidé le 28 février 2020 d'annuler tous les voyages d'étude, camps et autres sorties scolaires à l'étranger à compter de ce jour et jusqu'aux vacances de Pâques.

Organigramme - Phase planification

Etat au 27.02.2020



9

Permanences téléphoniques

- **La permanence pour les professionnels du canton de Vaud (santé, administrations, écoles et entreprises)**
0848 477 477 tous les jours de 8h00 à 20h00

Mesures de prévention

- Il est nécessaire de se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (pendant 20'' au moins) ou avec un désinfectant pour les mains.
- En cas de présence de symptômes (fièvre, toux, difficultés respiratoires), la personne concernée doit rester chez elle et appeler son médecin de famille et pour celles et ceux qui n'en ont pas, la centrale des médecins au 0848 133 133.
- Cas échéant, elle doit signaler à son médecin qu'elle a séjourné dans une zone à risque : Nord de l'Italie (Lombardie, Vénétie), Chine, Corée du Sud ou Singapour.
- Le retour au travail ne peut se faire qu'après le rétablissement complet de la personne malade.